

LE DÉCRET TERTIAIRE

Référence : EC04

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les obligations et échéances du Décret,
- Déterminer les niveaux de consommation énergétique de référence,
- Collecter et déclarer les données sur la plateforme OPERAT,
- Identifier des leviers d'actions et solutions adaptées

CONTENU

PARTIE 1 : LES GRANDS PRINCIPES DU DÉCRET TERTIAIRE

- Objectifs, obligations et périmètre assujetti
- Périmètre d'intervention
- Objectifs énergétiques
- Éco Énergie Tertiaire
- Risques et sanctions

PARTIE 2 : METTRE EN CONFORMITÉ SON ORGANISATION - ÉTAPE PAR ÉTAPE

- Les étapes du décret tertiaire
- Identifier le patrimoine concerné
- Définir sa consommation de référence (année de référence / valeurs absolues)
- Identifier simplement les faiblesses énergétiques du site
- Identifier des actions prioritaires : organisationnelles, techniques, comportementales
- Stratégie de pilotage et reporting interne

Ce programme peut être ajusté selon les besoins et niveaux des stagiaires.

PUBLIC CONCERNÉ
Professionnels de secteur du bâtiment, toutes personnes concernées par les obligations du Décret Tertiaire.

PRÉ-REQUIS
Aucun

TARIF
Inter-entreprise : 400 €
Intra-entreprise : selon demande

DURÉE
½ jour (4 heures)

FORMAT
Présentiel ou distanciel

LE DÉCRET TERTIAIRE

Référence : EC04

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques : Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques basés sur des cas réels, retours d'expériences, échanges et questions-réponses.

Moyens matériels : Vidéo-projection sur grand écran, paperboard, outil de visio-conférence si formation à distance, support de formation remis à chaque participant, locaux fonctionnels et espace de pauses.

Moyens humains : Formateur expert du sujet, doté d'une expérience professionnelle significative.

MODALITÉS PRATIQUES

Avant la formation : Un questionnaire est envoyé aux stagiaires pour recueillir leurs besoins, attentes et niveaux en lien avec le sujet de formation.

Pendant la formation : Une feuille d'émargement est adressée aux stagiaires à chaque demi-journée de formation réalisée.

En fin de formation : Un questionnaire de satisfaction est à compléter individuellement par chaque stagiaire.

Dans le cas d'une formation d'une journée complète dispensée en dehors des locaux d'un client, la restauration du midi est prise en charge par nos soins.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Tout au long de la formation : Le formateur suit l'évolution des compétences acquises par les stagiaires, à travers différents outils d'évaluation tels que des QCM, des mises en situation ou des travaux pratiques.

Avant et après la formation : Les stagiaires remplissent un test de positionnement avant la formation puis un questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation, afin de mesurer leur progression.

ACCESSIBILITÉ

Nos formations **inter-entreprises** sont accessibles aux personnes en situation de handicap (nos locaux ainsi que les salles que nous louons sont accessibles aux PSH).

Concernant les formations **intra-entreprises** réalisées au sein de l'entreprise cliente, l'employeur se doit d'avoir un lieu adapté pour accueillir la formation de tout salarié en situation de handicap.

Consultez notre [politique Handicap](#) pour plus de détails.

CONTACT FORMATION

Jeanne LE VOUEDEC
Responsable pédagogique
formation@groupe-projex.fr

